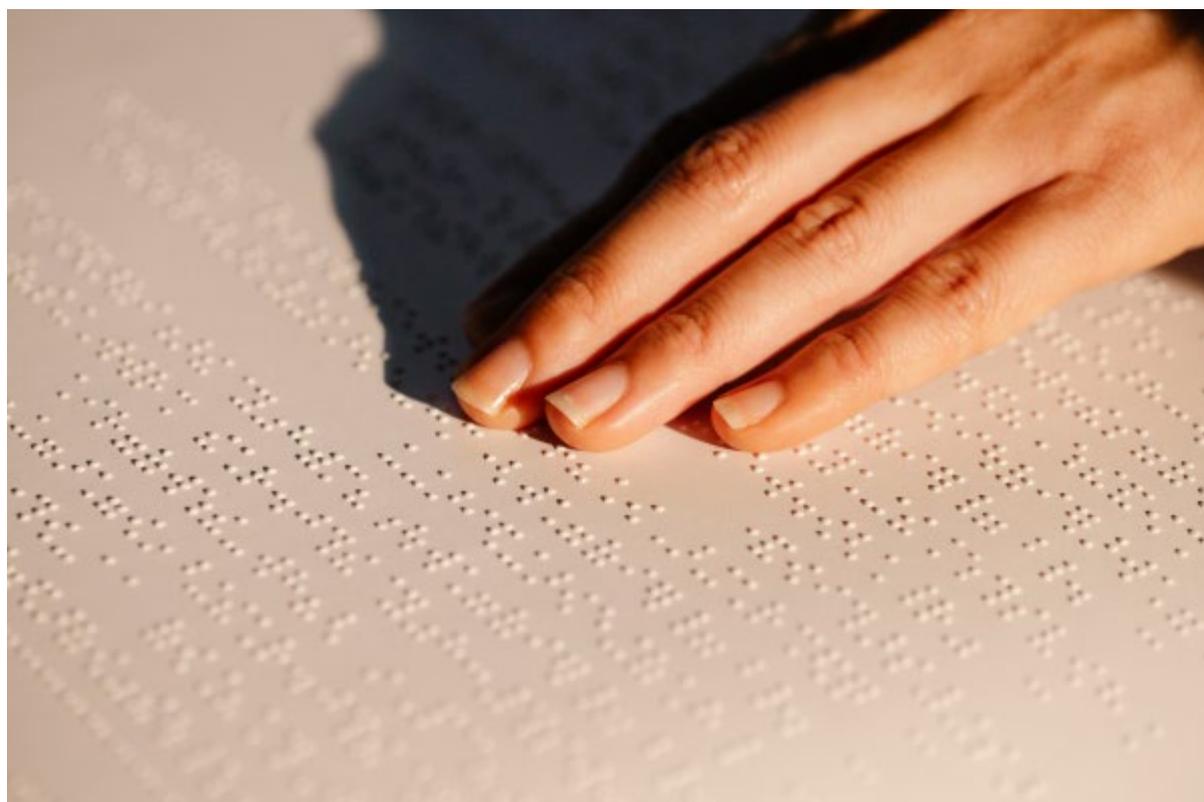




# Regards croisés sur le handicap : entretien avec Michel Magis

Rose EBOKO

Analyse Esenca 2024



**Éditrice responsable** : Ouiam MESSAOUDI

**Siège social** : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

**Accès public** : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

**Numéro d'entreprise** : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

**Tél** : 02 515 02 65 • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be) • [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



Avec le soutien de :



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



## Introduction

Le secteur du handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles est constitué d'une série d'associations, tantôt généralistes, tantôt plus spécialisées. De nombreuses personnes y travaillent parfois depuis 20, 30 ans, avec passion et dévouement. Ces personnes ont des expertises pointues, mais également une vision d'ensemble du secteur et de ses enjeux d'hier et de demain. Elles apportent, par leur gestion des associations, leurs mandats, leurs savoirs, énormément de force au secteur.

Esenca observe que plusieurs de ces personnes-ressources sont à l'approche de leur fin de carrière. D'autres ont tout simplement une si riche expérience que même en cours de carrière, il serait intéressant de prendre le temps d'échanger avec elles et eux. Nous avons toujours été attentives à la transmission des savoirs, des expertises dans notre secteur et au-delà de celui-ci, dans une perspective d'intersectionnalité. Le projet du Centenaire du handicap répondait déjà en 2020 à ce besoin de garder une trace des évolutions en matière de handicap sur ces dernières décennies; <https://centenaireduhandicap.be/>. Nous vous invitons à le (re) découvrir.

Nous avons donc construit un entretien qui permet d'explorer et de comprendre, sous différents angles, les évolutions du secteur, les grandes et petites victoires et défaites, les enjeux identifiés pour le futur, etc. Il s'agit donc, à notre petite échelle, d'assurer une partie de la transmission du savoir et de l'expertise de différentes personnes-ressources afin de réfléchir ensemble à comment dessiner l'avenir.

La première personne rencontrée dans ce cadre est Michel Magis, ancien directeur à la Ligue Braille<sup>1</sup>, à présent pensionné et encore actif dans un conseil consultatif au niveau de la COCOF. Nous remercions chaleureusement Michel Magis d'avoir accepté cet entretien avec l'équipe d'Esenca !

---

<sup>1</sup> La Ligue Braille est une ASBL qui a pour mission d'aider les personnes aveugles et malvoyantes dans tous les aspects de leur vie. <https://www.braille.be/fr/>

## Entretien et réflexions

### Quel a été votre parcours dans le secteur du handicap ?

**Michel Magis :** J'ai fait des études de psychologie et puis j'ai commencé à travailler dans un centre de jour pour adultes en situation de handicap moteur principalement IMC (Infirmité motrice cérébrale) et myopathes à La Famille<sup>2</sup>. J'y ai travaillé pendant huit années. Après un autre détour professionnel, j'ai commencé en 1992 à la Ligue Braille en insertion professionnelle. Le directeur de l'époque, au niveau de la Ligue Braille, s'occupait déjà de l'emploi, mais via différents services. Il y avait un centre de formation et le directeur estimait que finalement tout le monde s'occupait de l'emploi et qu'à cause de cela, on ne s'en occupait peut-être pas assez bien. Il a eu cette volonté de créer un service dédié. On m'avait demandé de mettre sur pied un service d'aide à l'emploi et ça a donc été mon premier mandat, ce que j'ai fait pendant plusieurs années. Ensuite, j'ai commencé à intégrer ce qu'on appelle la coordination et la sous-direction. Je m'occupais alors de différents services comme le service social, l'accompagnement et le centre de formation. Puis en 2012, je suis devenu directeur de la Ligue Braille. Il y a deux ans, j'ai demandé au conseil d'administration d'être déchargé de la direction de la Ligue, mais de pouvoir rester conseiller jusqu'à ma pension, notamment via des mandats et conseils consultatifs.

Actuellement, la Ligue Braille est une très grande association, d'environ 130 membres du personnel sur l'ensemble du territoire, où elle existe depuis maintenant un peu plus de 100 ans. Ce qui était pour moi une force de l'ASBL et une richesse de par les thématiques traitées. Voilà un peu mon parcours. Au final, j'ai passé 40 ans à travailler au niveau du handicap. Quand je dis que ce n'est pas fini, c'est que je reste encore dans un des conseils puisque je continue de présider le conseil consultatif au niveau de la Cocof.

Je trouve intéressant finalement qu'on fasse un retour en arrière. Qu'est-ce qui a motivé finalement ce parcours ? J'ai envie de dire que je pense qu'il y a toujours eu cette envie d'aide aux soins, à la personne au sens large. Je pense au fait qu'avant de faire la psychologie, j'ai aussi fait la médecine, deux ans. Avant cela, je voulais être vétérinaire, donc il y a quand même toujours la volonté de se tourner vers les autres.

### Quelle légitimité avoir ou chercher à avoir pour travailler dans un secteur comme celui du handicap ? Faut-il être personnellement concerné ?

**Michel Magis :** Pourquoi ce chemin là pour moi ? Je vous dirai que c'est plus le hasard qu'autre chose lors de ma recherche d'emploi. Et donc j'ai commencé comme éducateur à La

---

<sup>2</sup> Plus d'infos : <https://www.lafamille-ges.be/centre-de-jour-pour-adultes/>

Famille, mais peut-être qu'à ce moment-là, j'aurais été dans un autre secteur hors handicap. Enfin, c'est tout autant le hasard que l'intérêt et les opportunités.

**Gisèle Marlière** (Présidente Esenca) : Je ne peux pas m'empêcher de faire le lien quand même avec ce General Comment de la Convention ONU qui maintenant pointe le fait que pour avoir une légitimité dans la défense des droits des personnes en situation de handicap, il faut soi-même être en situation de handicap. Et il y a un rejet très net de l'expertise d'une professionnelle ou d'un professionnel qui par choix, peut être un point de départ par hasard, s'est approché de l'enjeu des personnes en situation de handicap et qui a développé une expertise qui a de la légitimité. Et on vit ça de manière très forte dans le secteur.

[Élément de contexte : General Comment ou observation générale est un fil conducteur qui fait autorité pour l'interprétation d'un article de l'UNCRPD. Elle aide aussi les experts lors de l'examen d'un rapport étatique. Les Observations générales visent à réduire l'écart entre le texte et la pratique. Elles répondent à un double objectif :

- Permettre de clarifier le sens des articles, et d'élargir le contenu des droits ou la portée des obligations, en se fondant non seulement sur les dispositions du texte, mais plus largement sur le but et l'objet de la Convention
- Permettre une actualisation permanente des dispositions

Les « Observations générales » n'ont peut-être pas de force contraignante en tant que telles (la littérature semble partagée à ce sujet), mais elles peuvent être utilisées par les juridictions internationales et nationales pour étayer leurs décisions<sup>3</sup>.]

**Marta Pinto** (Chargée d'études et de projets chez Esenca) : J'ai senti personnellement cela. J'ai travaillé auparavant neuf ans pour les droits des personnes roms et je ne suis pas d'origine rom. J'ai senti exactement ce sentiment « Est-ce que moi, je suis légitime de défendre le droit d'une communauté à laquelle je n'appartiens pas ? ». Et pourtant la communauté avec laquelle je travaillais directement me voyait comme légitime, mais moi-même je ne me percevais pas comme légitime. Donc si les communautés nous perçoivent comme quelqu'un qui vraiment veut faire la différence, pour moi c'est le plus important ; leur reconnaissance.

### De quoi êtes-vous le plus fier tout au long de votre parcours professionnel ?

**Michel Magis** : Je dirais justement que ça a un lien avec ma première expérience professionnelle à La Famille où moi je travaillais avec des adultes. Mais là, de l'autre côté de la cour de récréation, il y avait des enfants. Et donc on avait évidemment beaucoup de contacts avec le personnel, et les jeunes. Et à un moment donné, la direction cherchait des personnes pour mettre au point un nouveau système de communication. Et on était deux à répondre à l'appel. Il y avait une logopède Gabrielle Tytgat et moi. On a alors mis en place ce

---

<sup>3</sup> Extrait du BDF [Le BDF en action - novembre 2017 - Belgian Disability Forum \(belgium.be\)](https://www.belgium.be/fr/actualites/le-bdf-en-action-novembre-2017-belgian-disability-forum)

qu'on appelle le **Coghamo**<sup>4</sup> (Communication gestuelle pour personne avec un handicap moteur). Et ce qui était fou, c'est qu'en fait, c'est une époque où c'était principalement basé sur la communication via la langue des signes. Nous nous sommes basés dessus, mais la langue des signes est tellement spécifique au niveau des doigts et des mains, comment l'adapter à un public très spastique<sup>5</sup>? Et on est arrivé petit à petit à vraiment adapter les gestes de manière très simple. D'ailleurs, je sais qu'il est utilisé encore parfois dans d'autres pays. Je me souviens d'une maman qui suivait cette technique pour son enfant. Et donc on a commencé par un mot. Faire un geste un, deux et trois, elle répétait, etc. Ce sont des enfants qui ne parlaient pas, pas un seul mot. On commençait doucement avec des pictogrammes et à un moment donné, la maman nous a dit « Ma fille m'a dit Maman je t'aime ». Quelle émotion ! Alors... c'est sûr que ça peut apporter un plus. Je trouve que c'est vraiment un moment important dans ma carrière.

Ensuite, l'**aide à la personne**, c'est quelque chose qui m'a toujours correspondu quelque part. C'est aider les autres au sens large. Donc le fait de travailler pendant 32 ans à la Ligue Braille, dans une association d'aide à la personne, je me retrouvais là-dedans et c'est ce qui m'a permis aussi de rester aussi longtemps. C'est une aventure humaine.

## Quelles ont été les déceptions ou frustrations rencontrées tout au long de votre carrière dans le secteur du handicap ?

### 1. L'enjeu des aides individuelles après 65 ans

[Élément de contexte : Les aides individuelles : il s'agit d'aides ou d'aménagements permettant à une personne en situation de handicap de conserver son autonomie ou d'en acquérir une plus grande. Parmi ces aides, nous retrouvons l'aménagement immobilier ou mobilier du domicile (monte-escaliers, ascenseurs, rampes d'accès...), du véhicule (siège pivotant, adaptation au volant,...) ou du cadre de vie via des équipements complémentaires (siège de douche, de bain,...).<sup>6</sup>]

**Michel Magis** : Je me suis battu pendant 32 ans et toujours sans succès pour un sujet fondamental. Il s'agit des aides matérielles pour les personnes de plus de 65 ans. Je ne parle pas uniquement au niveau des allocations, mais plus au niveau **des aides matérielles**. Cela concerne énormément de personnes, notamment dans le public que la Ligue Braille représente ou l'aide individuelle, l'aide matérielle est tellement essentielle ! Et en plus, plus d'une personne sur deux suivie par la Ligue Braille est devenue handicapée de la vue après 65 ans. **Ça veut dire qu'il y a une majorité en Belgique de personnes aveugles ou malvoyantes qui ne bénéficient pas d'une aide de la région au niveau des aides individuelles.** Et c'est un

<sup>4</sup> Le Coghamo est un langage gestuel qui a tiré ses racines du *français signé*, ainsi que des *gestes de la vie courante*. Il s'agit d'un langage simplifié au point de vue moteur car principalement destiné aux personnes avec un handicap moteur. Le Coghamo est un langage gestuel S.O.S. possédant un *vocabulaire réduit* de 107 gestes polysémiques permettant d'exprimer les besoins essentiels. <http://www.coghamo.be/>

<sup>5</sup> La spasticité correspond à une raideur musculaire involontaire, le plus souvent retrouvée au niveau de certains muscles présentant un déficit moteur.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur les aides individuelles : <https://www.esenca.be/iriscare-reprend-les-aides-individuelles-a-lintegration/>, mais aussi notre analyse : « Victoire mitigée pour le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société ? » : <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/06/Analyse-22-arr%C3%AAt-limite-65ans.pdf>

combat que la Ligue Braille a mené depuis très longtemps, avec d'autres associations. D'ailleurs, l'ASPH (ancien nom d'Esenca) en son temps s'y était associée aussi. Et ça reste pour moi une grosse déception parce qu'il y a eu plein d'opportunités, je trouve, où le politique aurait pu à un moment donné dire : on y va. Et j'ai senti beaucoup de freins, même aussi au niveau associatif. Ce que je peux aussi comprendre, mais je pense que même les associations au sens large n'étaient pas toutes prêtes à défendre ce combat. Alors je caricature, mais je pense qu'il y a deux raisons. Il y en a une où parfois, pour certaines catégories de déficiences et/ou handicap, il n'y a pas des déficiences ou très peu qui apparaissent après 65 ans. Et que donc pourquoi mener ce combat-là alors que ça ne ça ne touche pas finalement le public de « mon » association ? Et puis ensuite, il y a cette crainte de dire que si demain le politique dit oui à la suppression de la différence de traitement des demandes en fonction de l'âge et qu'on ne met pas en même temps le budget nécessaire sur la table, on va avoir dans un même temps, avec un même budget, beaucoup plus de personnes qui vont pouvoir bénéficier des aides matérielles. Et quelque part, ça pourrait entraîner du négatif pour des personnes qui aujourd'hui en bénéficient. Ça, je peux le comprendre. Donc ce n'était pas simple de mener un combat qui en tout cas est certainement indispensable pour les personnes aveugles, qui n'était pas toujours porté par le secteur et certainement pas par le politique. Au niveau politique, c'était parfois repris dans les déclarations gouvernementales qu'il fallait faire quelque chose à ce sujet. Et puis on entendait que ça coûterait trop cher. Commencez au moins par chiffrer, et une fois que vous avez chiffré ; il y a peut-être moyen de phaser la mise en application. On ne peut pas dire non parce que ça va coûter cher ; toutes les politiques coûtent cher. Et donc ça, c'est pour moi, la plus grosse frustration et déception. Un combat que j'ai essayé de mener, mais qui n'a pas beaucoup bougé.

**Gisèle Marlière** : C'est vrai que c'est important à un moment donné, de se rendre compte que le combat qu'on mène, peut-être que d'autres vont devoir le continuer. Ce qui a été fait n'est pas perdu, il faut tenir bon. C'est peut-être ça qui fait à la fois la richesse et nos difficultés dans le secteur. C'est que nous sommes alimentés par des personnes en situation de handicap qui ont toute légitimité de venir avec leurs besoins criants et qui attendent une réponse pour maintenant ou demain matin. Et nous, nous devons arriver à faire bouger les législations jusqu'au bout. Si nous n'y arrivons pas pendant notre carrière, il y en a d'autres qui continueront. Et je trouve que ça, ça fait vraiment sens.

**Michel Magis** : Tout à fait, c'est clair. Mais je me rappelle un jour, j'avais deux rendez-vous avec les cabinets. Le matin, avec la personne en charge des politiques des personnes handicapées et ensuite, avec celle en charge des personnes âgées. Et c'était deux politiques qui dépendaient du même ministre et m'ont dit la même chose : « ce n'est pas nous, il faut aller voir un autre ». Et à un moment j'ai dit « Mais c'est fou ! Et que ça vienne de là ou de là, il faut faire quelque chose ! ». Et pourquoi je parle des **opportunités gâchées** ? Je pense qu'il y a eu un espoir avec la Sixième réforme de l'État puisqu'il y a eu des transferts de compétences, comme les aides à la mobilité qui ont été transférées vers les régions, où il n'y a pas de limite d'âge pour accéder aux aides. On se dit que c'est une opportunité parce qu'il va y avoir du changement, mais non.

**Gisèle Marlière** : Ce qui coince et qui est le plus gros frein sur ce dossier c'est le budget, très clairement. Mais la porte est ouverte, elle a été enfoncée, alors ça prendra peut-être encore dix ans pour avoir une programmation qui est porteuse. **Mais je pense que les politiques vont avoir difficile à tenir sur la durée d'écarter et de laisser de côté les personnes âgées** qui, à un moment donné, rencontrent une situation de handicap, qu'il soit visuel ou autre qui demande une aide matérielle.

## 2. Le cas des Scan car comme révélateur de dysfonctionnements

[Élément de contexte : « De nombreuses communes assurent le contrôle du stationnement sur leur territoire lorsque celui-ci est payant ou limité dans le temps dans les zones bleues. Ce contrôle est généralement effectué par des agents constateurs ou des policiers qui sillonnent alors les rues en vue de vérifier les véhicules garés dans les zones payantes. Toutefois, depuis quelques années, certaines communes optent pour un autre système de contrôle, remplaçant la ressource humaine par de la technologie, la scan-car. Décrite par des associations dont Esenca, dans les médias ou par certains politiques, cela engendre des difficultés pour les personnes qui disposent d'une carte de stationnement handicapé. En effet, des personnes en situation de handicap reçoivent encore à l'heure actuelle de trop nombreux procès-verbaux non justifiés suite à des erreurs de logiciels. Pire encore, ce dispositif vient fortement entraver la mobilité de certaines personnes en situation de handicap. »<sup>7</sup>]

**Michel Magis** : S'il y a un exemple qui a changé, qui m'a sans doute le plus énervé, c'est qu'on fait parfois des **marches arrière**. Je prends l'exemple du scan car il faut se dire que finalement, il n'y a pas si longtemps que ça, cela ne posait pas de problème pour les personnes handicapées. Et finalement on a créé des problèmes. Et ça, ce sont des idées, des décisions prises, qui apportent ça. Comment est-ce possible de revenir en arrière et de devoir se battre pour quelque chose qui finalement, par le passé, ne nous posait pas de problème ?

**Gisèle Marlière** : Pour moi, le système a été créé pour en retirer de l'argent et clairement, il en rapporte ! Donc, ils pourraient au moins dédicacer une petite partie de cette source de revenus pour solutionner les difficultés créées pour les personnes en situation de handicap ! D'ailleurs, c'est un exemple qui montre clairement les limites de **l'absence de transversalité au pluriel entre les niveaux de pouvoir**. Parce qu'ici, ce sont les communes qui sont compétentes. Le fédéral n'a rien à dire, ils gèrent seulement la carte de stationnement pour les personnes handicapées. Mais ils n'ont pas de pouvoir sur les communes et donc cette non-transversalité a des conséquences très nettes. Chaque commune décide ainsi de ce qu'elle met en place. Et voilà un exemple de problème de terrain qui devrait être repris notamment aussi en conférence interministérielle, par exemple.

---

<sup>7</sup> Pour en savoir plus sur ce problème, nous vous invitons à lire l'analyse d'Esenca « Scan-Car : c'est quoi le problème ? » : <https://www.esenca.be/analyse-22-scan-car/>

### 3. Handistreaming; une victoire en demi-teinte

[Élément de contexte : Le Handistreaming consiste ainsi en un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales.<sup>8]</sup>

**Michel Magis** : En parlant du Handistreaming, je dirais qu'il s'agit à la fois d'une frustration que je garde et d'une avancée tout de même. Parce que le concept de Handistreaming pour moi, il faut le défendre, évidemment. La thématique du handicap ne doit pas être portée que par le ministre en charge des personnes handicapées. La notion de Handistreaming est récente, mais le principe existe depuis des dizaines d'années, et on ne peut pas dire non plus qu'on est très avancé à ce sujet. Et on le voit bien dans les conseils consultatifs. Combien encore de mesures sont proposées par d'autres ministres que celui ou celle en charge spécifiquement du handicap? On a très peu. Le concept est important, mais dans la réalité, on est encore loin d'avoir une personne du monde politique qui se dit finalement que le handicap, ça le concerne tout autant que le ministre qui est en charge justement de la politique des personnes handicapées. Et là, on est encore très loin.

Quelles ont été les avancées rencontrées tout au long de votre carrière dans le secteur du handicap?

**Michel Magis** : Une avancée significative quand même, c'est ce **soutien du secteur associatif du handicap**. Récemment par exemple, il y a eu une large mobilisation concernant l'accès à la logopédie qu'importe le quotient intellectuel (QI)<sup>9</sup>. Ça concerne extrêmement peu de personnes aveugles et malvoyantes, mais il est important pour nous (Ligue Braille) de soutenir ça. Quand on voit tout le travail qui se fait au niveau des conseils consultatifs et à tous les niveaux. C'est ce soutien qu'on a parfois pour des projets qui étaient jusqu'alors davantage défendus par une autre ASBL et on se dit qu'il faut y aller ensemble. Il y a comme un groupement d'associations avec qui on s'entraide régulièrement. Et ça je pense que c'est pour moi une avancée dans le travail d'aide à la personne, celle d'être moins autocentré, cette **collaboration**. Et je pense que les conseils consultatifs facilitent en tout cas cette collaboration entre ASBL. Parce que si vous êtes dans un conseil consultatif et que vous ne pensez qu'à votre public, je pense que ça ne marche pas.

**Gisèle Marlière** : Plusieurs collègues associatifs ou responsables se sont rendu compte que tout compte fait quand on porte et on tire ensemble un sujet, une revendication, on avait quand même plus de résultats et que stratégiquement, le politique allait avoir du mal à éviter ce sujet. Parce que pour revenir effectivement dans les années nonante, par exemple, le

---

<sup>8</sup> Pour explorer davantage le concept du Handistreaming, ses opportunités et enjeux, nous vous conseillons la lecture de l'étude d'Esenca : « Le Handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives? » : <https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/>

<sup>9</sup> Pour en savoir plus : <https://www.inclusion-asbl.be/actualites/rembourser-la-logopedie-quel-que-soit-le-qi/>

politique avait plus de possibilités de jouer de stratégies, parce qu'ils avaient devant eux une association ou une autre, etc. Ici, pour des questions importantes on se retrouve avec une série d'associations et d'acteurs qui sont significatifs. Ça, c'est une victoire. **C'est une construction associative.** Le CAWaB<sup>10</sup> (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles, dont Esenca fait partie) en est un bel exemple.

**Michel Magis :** Par le passé, on a été parfois trop autocentré et je pense que **l'accessibilité** est un sujet révélateur. On ne peut pas penser l'accessibilité qu'en pensant uniquement à la cécité ou aux personnes malvoyantes, ça ne marche pas. Et je prends un exemple, pour quelqu'un qui circule en voiturette, il faudrait que le trottoir soit plat, mais pour une personne aveugle, il faut des démarcations. On se dit : **mais comment concilier ça ?** Moi je trouvais donc que la Ligue Braille ne pouvait pas porter seule ce projet. On n'a jamais voulu nous investir au niveau vraiment de l'accessibilité parce qu'il s'agit d'une matière où il fallait être le plus transversal possible. C'est alors le rôle d'associations comme Esenca, qui est déjà transversale par rapport à son public, ou alors du Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB) justement, d'arriver à mettre des techniciens et des associations très différentes ensemble autour de la table. Et ça, c'est une évolution très intéressante je trouve, et qui se développe quand même dans beaucoup de domaines.

### Le rôle des conseils consultatifs dans la vie du secteur du handicap est indispensable. Comment vous ont-ils aidé personnellement ?

**Michel Magis :** La direction d'une ASBL, quelle qu'elle soit, je pense que c'est lourd. Le fait d'avoir pu être dans tous ces conseils consultatifs, c'est vrai que ça a apporté beaucoup de charge de travail supplémentaire, mais ça m'a plu. C'est une réalité, c'est du travail en plus. Mais le fait de rencontrer d'autres personnes, ça a aussi motivé beaucoup de choses dans ma carrière, ça m'a aidé à continuer le projet. Je sais ce que les conseils consultatifs m'ont permis d'avoir un bol d'air et je pense que c'est important dans les échanges et alimentations au sein du secteur. Ça m'a sûrement aidé. Tout en faisant le même travail, on a besoin d'être alimenté aussi par ce que font les autres associations. Il y a tellement de choses qui se disent, qui se discutent dans les conseils. On peut être pour ou contre certains sujets ou revendications, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'on est tellement alimenté d'informations, de richesse, de points de vue différents de renforcement que voilà, ça aide à faire le job, je trouve.

### Quels sont les risques et les défis identifiés pour le futur dans le secteur ?

**Michel Magis :** **Les conseils consultatifs vont devoir continuer à se battre pour exister.** Et pas se battre entre nous, parce que je pense que là, le terrain est gagné. Les associations se soutiennent. Mais ça passe par un financement des conseils consultatifs pour mener à bien leurs missions. Il faut aussi faire attention à une dérive évoquée plus tôt; il n'y a pas que les personnes handicapées qui parlent bien du handicap. Je pense que des associations parlent

---

<sup>10</sup> Le CAWaB regroupe 20 associations et a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité dans l'esprit de la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées**. Plus d'infos : <https://cawab.be/>

très bien aussi du handicap sans être constituées, tout ou en partie, de personnes handicapées. Pourtant, ce n'est pas un message qu'on entend partout et qui est parfois utilisé, même par le politique, en disant finalement « oui, mais tu n'es pas handicapé », en **remettant donc en question la légitimité**. Il faut être attentif pour le futur à ne pas être embrigadé dans ce réflexe. Parce qu'effectivement moi je ne suis pas handicapé et peut-être que quelqu'un qui est aveugle à côté de moi aura plus de poids au niveau politique alors que parfois la personne handicapée n'aura peut-être pas toujours non plus la vision la plus large, à juste titre. Je me rappelle toujours les discussions que j'avais avec quelqu'un, je ne vais pas le citer, mais que je trouve remarquable. Quelqu'un qui est aveugle, et qui disait qu'il était contre les centres de formation spécialisée. « Moi, je n'en ai pas eu besoin ». « Oui, toi, tu n'en as pas eu besoin et c'est peut-être tant mieux, mais y en a d'autres qui ont besoin de ça et que s'ils n'avaient pas ça, ils n'évolueraient pas, dans ce cas-ci vers l'emploi ». Et donc, quel que soit le job, il faut arriver à se situer le plus macro possible, pour penser à tout le monde et à toutes les situations. Parce que voilà sa propre expérience, elle est là, mais reste toute façon un peu limitée, contrairement aux visions plus globales que peuvent par exemple avoir les associations.

**Gisèle Marlière** : Plusieurs acteurs associatifs peuvent se dire on est plus fort ensemble et être outillés professionnellement, parfois sur des **matières extrêmement techniques**. C'est nécessaire pour être crédible dans nos interventions par rapport à ce qu'on défend, c'est-à-dire qu'on maîtrise les dispositifs et il ne faut pas se cacher par moment, le politique ne rigole pas avec ça. Il y a le risque que des politiques ne constituent les fonctions consultatives que par le biais d'individualités qui ont la légitimité de leur expertise à elles, mais qui n'ont pas toujours l'expertise et la volonté de prendre en compte les autres situations. Et évidemment que ce genre de situation peut faciliter la vie du politique. Parce que si la personne n'a pas l'expertise, vous n'argumentez pas de manière structurée, vous ne référencez pas ce que vous défendez et la discussion est perdue.

**Ouïam Messaoudi** (Secrétaire générale Esenca) : Et cela fait écho au fait de répondre à cet enjeu de **répartition des sièges au sein des conseils consultatifs**. On les attribue à des personnes en situation de handicap et à des associations. Et ça, c'est quelque chose qui va demander notre plus grande vigilance. Cela me fait penser à ce dont on discute sur l'individualisation des droits et la suppression du statut de cohabitant. Ce sont des thèmes d'actualité où il y a un consensus commun. Pourtant, il faut encore s'assurer que pour nos publics, ces mesures soient favorables et ne constituent jamais un recul des droits. Cette expertise-là doit exister et se développer au sein des conseils consultatifs.

**Michel Magis** : un autre défi sera celui lié à la **fracture numérique**. Nous sommes quand même, je trouve, dans une évolution dangereuse au nom de la digitalisation, par rapport aux publics que je représentais au niveau de la ligue, et on peut l'étendre à tous les autres publics. Ne fût-ce qu'à ma maman qui n'a pas de handicap, mais qui est âgée, etc. On ne peut pas être contre la digitalisation et elle apporte plein de choses, bien sûr, mais l'humain doit rester au centre. On est dans un cheminement où des personnes fragilisées, comme peuvent l'être des personnes en situation de handicap, risquent de l'être encore plus si on n'est pas attentifs à maintenir des guichets physiques, par exemple. On est parfois aussi embrigadé

dans une évolution importante, mais qui peut fragiliser les publics que nous défendons. Et c'est vraiment quelque chose pour lequel il faut être, je trouve, extrêmement attentif<sup>11</sup>.

Dans les terminologies utilisées dans le secteur, en 100 ans, nous sommes passés d'estropiés à mutilés de guerre, invalides, handicapés, personne handicapée, personne en situation de handicap... Quel regard portez-vous sur ces évolutions et les conséquences sur le terrain ?

**Michel Magis** : Il n'y a rien qui est blanc ou noir, comme dans beaucoup de choses. Je trouve que cette évolution est défendable et va dans un sens positif et j'y adhère. Mais de nouveau, il faut être attentif. Si on est en situation de handicap d'abord, c'est quand même par rapport à soi-même, par rapport à ses propres limitations. Et je trouve qu'on est dans un discours parfois politique, parfois associatif aussi, où finalement, et de nouveau je caricature, le handicap est toujours à cause de l'autre et à cause de l'environnement. Évidemment, je suis le premier à dire que l'environnement crée du handicap. Mais il n'y a pas que ça. Le handicap, c'est souvent aussi d'abord une déficience. Une personne aveugle pourrait effectivement ne pas être en situation de handicap si on lui donne un document en braille. Mais le reste du temps ? Cette personne sera toujours aveugle. Alors, suis-je un peu dur en disant ça ?

Je pense que ce que **ces évolutions sont utiles, afin de ne pas centrer tout sur la personne, sur sa revalidation ou ses difficultés** Il faut bien centrer le débat sur l'environnement, évidemment que oui, mais il ne faut pas **non plus tomber dans l'autre extrême**. Et je trouve que parfois on y est, même chez nous les associations du secteur. Et c'est pour ça que je trouve cette question intéressante. Je me suis toujours demandé pourquoi en néerlandais, on n'a jamais trouvé d'équivalent [au terme « personne en situation de handicap »] ? Je n'en sais rien. Je n'ai pas la réponse à ça et cela explique peut-être quelque chose aussi...

Quand on parle aujourd'hui d'un **modèle social du handicap** par rapport à avant, un **modèle médical**, pour moi, ce ne sont pas des modèles qui s'opposent. Ou alors on intègre dans le modèle social la partie médicale.

[Élément de contexte à propos du modèle social du handicap : « Le développement de la philosophie du modèle social du handicap est né du refus de l'idéologie du modèle médical du handicap. Son origine trouve ses racines dans deux facteurs : d'une part, les causes expliquant un handicap ne sont d'ordre ni religieux ni scientifique, mais en grande partie social. Dit autrement, les racines du problème ne sont pas propres aux limitations fonctionnelles de la personne, mais aux limitations de la société elle-même dans sa conception et son organisation pour fournir des prestations adéquates à l'ensemble de la population. Un tel postulat ne signifie pas nier le problème du handicap, mais plutôt le placer au cœur de la société.

---

<sup>11</sup> Pour explorer davantage cet enjeu, nous vous invitons à lire l'analyse d'Esenca : <https://www.esenca.be/analyse-2023-ordonnance-bruxelles/>

D'autre part, les défenseurs de ce modèle considèrent que les personnes handicapées ont beaucoup à apporter à la société, ou du moins que leur contribution sera identique à celle du reste de la population. Partant du principe que toute vie humaine doit être traitée avec dignité, ce que les personnes handicapées peuvent apporter est grandement lié au degré d'inclusion dans la société et à l'acceptation de la différence.

Ces prérequis ont des conséquences importantes, notamment un impact sur les politiques publiques à adopter relatives aux problématiques spécifiques des personnes handicapées. Dès lors qu'il est affirmé que les causes à l'origine du handicap sont d'ordre social, les solutions ne peuvent plus être individuelles (ou médicales), mais collectives. »<sup>12]</sup>

Parce que pour moi, la terminologie « personne en situation de handicap » va très bien avec le terme inclusion. On dit bien aussi que c'est à la société de faire quelque chose pour eux.

D'ailleurs, on en arrive parfois à **rejeter l'enseignement spécialisé** et c'est quelque chose que j'ai fortement ressenti même en interne, et pas que récemment. **Je reste convaincu que l'enseignement spécialisé participe à l'inclusion. Il ne s'oppose pas à l'inclusion.** Or aujourd'hui, certains politiques, certaines associations tentent d'opposer les choses par rapport à ça. Est-ce que, à partir du moment où on se dit que c'est à cause de la société uniquement que le handicap existe, on ne rejette pas la personne et ses spécificités intrinsèques ? Je reste persuadé, même après 40 ans de carrière, que certaines personnes en situation de handicap auront toujours besoin de méthodologies spécifiques, de services spécialisés, d'associations qui s'investissent dans tel ou tel domaine et que, **en faisant ça, on ne s'oppose pas à l'inclusion, on ne s'oppose pas à un modèle social.** Et je trouve qu'il faut être attentif aux termes qu'on utilise et dans ce que l'on défend. Et je suis le premier à défendre ce terme « en situation de handicap ».

Un autre exemple sur le terrain révélateur de ces évolutions de langage concerne les **Entreprises de Travail Adapté (ETA)**. On va parfois jusqu'à dire qu'il faut les fermer, alors que ces entreprises sont une alternative au monde du travail ordinaire pour celles et ceux qui ne pourraient définitivement pas y trouver une place.

C'est également très marqué en matière de **formation professionnelle**. À Bruxelles, ça fonctionne. Ce n'est pas beaucoup moins bien ni beaucoup mieux qu'avant, mais au niveau flamand, au niveau des politiques, c'est la catastrophe parce qu'on a intégré toute la population au sein du VDAB<sup>13</sup>. À nouveau, je suis le premier à défendre la formation professionnelle des personnes handicapées comme devant se réfléchir dans une politique de formation professionnelle et pas uniquement dans une politique de personnes handicapées, à condition de garder en tête qu'il y a des besoins spécifiques qui doivent être rencontrés. Aujourd'hui, je crains qu'une personne aveugle qui veut suivre une formation professionnelle ne puisse plus s'adresser directement à ce centre de formation. On a perdu à la Ligue Braille depuis deux ou trois ans le subsidie de centre de formation au nom de l'inclusion, en estimant que ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on a besoin d'une formation spécialisée. Donc, ce que j'ai envie de dire, un peu de manière très générale, avec pas mal d'exemples, c'est

---

<sup>12</sup> Lire à ce sujet : <https://www.cairn.info/handicap-l-amnesie-collective--9782100829293-page-45.htm>

<sup>13</sup> Le VDAB est le service flamand de l'emploi et de la formation : <http://www.vdab.be>

que quand on parle du Handistreaming, on parle d'inclusion, on parle de son handicap, tous ces termes qu'on est les premiers et moi le premier à le défendre, nous devons rester attentifs. Attentifs dans notre travail, à ce qui risque d'être derrière ou caché, volontairement ou involontairement, parce que pour moi il y a un malgré tout un danger dans ces évolutions.

**Manon Cools** (Coordinatrice Esenca) : Il y a quelque chose qui m'interpelle et merci d'avoir pris cette question qui n'est pas toujours évidente. Par exemple, j'ai découvert dans la littérature que le modèle médical et le modèle social du handicap sont souvent présentés comme étant deux modèles qui se sont suivis. Avec le temps, je comprends mieux que l'un ne va pas sans l'autre. C'est comme si le politiquement correct d'aujourd'hui, c'est d'agir comme s'il n'y a que le modèle social du handicap qui prévaut. Sur le terrain, nous voyons de plus en plus dans les collectifs par exemple autogérés de personnes en situation de handicap qui se revendiquent handicapées. « Moi j'en ai marre qu'on me dise que je suis en situation de handicap, je suis une personne handicapée. Il me manque un pied, il me manque toujours un pied. Je peux faire tout ce que tu veux, il me manque toujours un pied où que je sois ». Ce serait donc un biais politique de parler de situation de handicap. Et ça, ce sont des mots et des revendications que je retrouve beaucoup sur les réseaux sociaux, beaucoup dans les collectifs et les rassemblements de personnes qui entre elles, décident de faire collectif en étant pleinement concernées et qui sont du coup, un peu moins politiquement correctes dans les usages des termes. Cela doit faire partie de la réflexion autour de l'évolution du langage...

**Michel Magis** : Un des anciens présidents de la Ligue Braille qui est aveugle disait : « on peut faire ce qu'on veut, je serai toujours handicapé et ça, c'est important ». Et de nouveau, tout dépend ce qu'on met dans le modèle social. Car l'environnement crée le handicap, oui, mais pas que. Et si on pense qu'à ça, on n'est pas dans le bon non plus. On est les premiers à défendre ce concept, bien sûr, mais attention, restons toujours alertes par rapport à ce type d'évolutions, parce que ça va parfois tellement vite. Et l'exemple du VDAB, ça n'a pas pris quinze ans pour qu'aujourd'hui des personnes handicapées, pas toutes, mais certaines, ne soient plus correctement suivies dans leur parcours de formation professionnelle au nom de l'inclusion ! Donc c'est interpellant.

On a des retours de certaines personnes aveugles ou malvoyantes, qui nous disent « Aujourd'hui, je ne trouve plus une réponse à ma demande de formation professionnelle ». Donc il faut laisser le choix aux personnes de se définir et de choisir leurs parcours. C'est toujours le message que j'ai voulu donner au personnel de la Ligue Braille. Il faut que la personne puisse **faire des choix en connaissance de cause**. Et j'ai donné un exemple très fort que j'aime bien et qui est parlant. Quand j'étais conseiller en insertion professionnelle, trois personnes sur quatre me demandaient « est-ce que je mets dans mon CV que je suis aveugle ou malvoyant ? ». J'ai toujours répondu que c'est eux qui avaient la réponse. Ce n'est ni oui ni non. Il faut savoir que si vous le mettez, il faut être prêt à telle ou telle conséquence. Il faut savoir que si vous ne le mettez pas, il faut être prêt à telle ou telle conséquence. Et à partir du moment où vous donnez toutes les alternatives et les conséquences des alternatives, le choix leur appartient. Mais si vous n'aviez pas donné ces éléments, je trouve que vous n'auriez pas été au bout de votre job. Mais bon, c'est facile à dire comme ça, en réalité, à

faire, ça reste toujours un défi. Mais si je prends l'exemple de la mention du handicap dans le CV : certaines personnes me disaient moi je préfère ne pas le mettre puisque lors de l'entretien je viens avec mon PC et je peux montrer tout de suite que je suis autonome. D'autres disent non, moi je ne sais absolument pas parler de mon handicap. Mais c'est notre travail à nous de laisser le champ des possibles, laisser le choix.

## Quel message avez-vous envie d'apporter aux personnes qui s'investissent dans ce secteur ?

**Michel Magis** : J'ai envie de dire à tout le monde de tenir bon et d'y aller, même si c'est difficile. Il faut y aller. Il faut parce qu'il y a des personnes derrière. On est là pour elles. Je travaille à la Ligue Braille, mais c'est la même chose pour chaque association. C'est parce que vous défendez dans votre travail des personnes qui ont des besoins spécifiques. Et donc il ne faut **rien lâcher**, ça, c'est clair.

On peut voir le côté positif. Oui, je pense que ce qui est compliqué dans notre boulot, enfin, ce que j'ai trouvé compliqué dans le boulot, c'est parfois **l'impression avec chaque nouveau gouvernement de recommencer**. Mais c'est mieux aujourd'hui qu'il y a 40 ans. Et ça, c'est important de le garder à l'esprit aussi, on n'est pas dans un statu quo. Oui c'est mieux aujourd'hui qu'il y a 40 ans, pour beaucoup de choses. Et c'est vrai que ça ne s'est pas fait tout seul. Et donc parfois, en tout cas, moi, avec l'âge ou le fait de chaque fois recommencer, redire la même chose aux nouveaux gouvernements, défendre les mêmes choses, vouloir convaincre, ça peut fatiguer. Et je crois qu'on a tous ça dans le job, quel que soit le travail qu'on fait, ce n'est pas simple, ça demande de l'énergie et de continuer à y croire.

Je me rappelle toujours l'exemple que je donnais au niveau de l'emploi, quand je formais les job coaches et encore après quand j'étais directeur. Je leur disais que leur but, c'est de faire en sorte que la personne trouve un travail, maintienne son emploi, évidemment. Mais la réalité, c'est que vous allez avoir beaucoup plus de déceptions que de réussites. Sur 20 personnes, vous n'atteindrez les objectifs parfois seulement que pour deux ou trois personnes. Pourtant, il ne faut pas voir que ça dans le travail réalisé. Qu'est-ce que vous avez pu apporter dans tous les échanges que vous avez avec la personne au-delà de votre mission de job coach ici ou là ? À mon échelle, qu'est-ce que j'ai pu apporter ? Prenons l'exemple des employeurs. Même si l'employeur, quand je sortais d'un accompagnement avec lui, n'allait jamais engager une personne aveugle... Je me suis toujours dit que peut-être dans sa vie privée, lorsqu'il allait rencontrer une personne aveugle, il y repensera. Et c'est ça aussi notre job.

Au-delà de ce qu'on peut apporter dans notre mission spécifique, c'est qu'est-ce vous apportez ? Et je trouve ça important. Et c'est ça qui revient à **se poser la question du sens**. Même au-delà de toute une série de frustrations individuelles, parce que vous vous dites « je n'ai pas pu l'aider, je n'ai pas pu aller assez loin ». Finalement, vos interlocuteurs auront peut-être retenu un petit quelque chose de ce que vous avez dit ou de ce que vous avez apporté. **Vous avez contribué**, peut-être parfois de manière minime, mais je trouve que c'est

important d'avoir ça en tête aussi, quel que soit le travail mené. Au-delà de la frustration, il y a plein de choses qu'on apporte et ça, je trouve que ça c'est important.

Il faudra aussi toujours veiller à **laisser le choix aux personnes concernées**, en connaissance de cause; sur leurs droits, leurs parcours de vie, la façon dont on les nomme, etc. Investissez-vous, mais ne vous sentez jamais indispensable. Parce que parfois on est aussi encore très fort dans l'assistanat, dans l'aide. Et le premier qui me dit qu'il a fait un choix et qu'il peut continuer sans nous, tout en ayant conscience des enjeux qui l'entourent, c'est gagné, c'est génial.

#### Pour citer cette production

EBOKO, Rose (2024). « Regards croisés sur le handicap : entretien avec Michel Magis », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : [www.Esenca.be](http://www.Esenca.be)

## Esenca

Esenca — anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée — défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

### Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8 h à 12 h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

### Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

### Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

### Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

### **Handyaccessible**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

### **Un travail d'information, de communication et d'interpellations**

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

### **Une reconnaissance en Éducation Permanente**

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

**Handycity®** est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

### Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

### Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

### Contact

Tél : 02 515 02 65 • [www.esenca.be](http://www.esenca.be) • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE